



Syndicat du Logement et de la Consommation

SLC - CSF

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

Tel/Fax : 01 40 31 70 00

COMMUNIQUE DE PRESSE

12 mars 2006

AFFAIRE DES HLM DE PARIS

LE SLC DENONCE LES 20 MILLIONS € DE SURCOUT PAYES PAR LES LOCATAIRES DES LOGEMENTS SOCIAUX

Lundi 13 mars 2006, les parties civiles plaideront devant le Tribunal Correctionnel de Paris, dans le procès de l'affaire dite des « HLM de Paris ». Le SLC, seule organisation de locataires à s'être portée partie civile en cours d'instruction, et ce dès février 2001, rappellera au Tribunal le préjudice important subi par les locataires, dans le cadre des marchés mis en cause.

Ainsi, depuis 15 ans, contrairement aux dires des dirigeants mis en cause dans ce procès, les locataires paient le surcoût du marché METP des ascenseurs à l'OPAC de Paris. En effet, les documents communiqués au Conseil d'Administration de l'OPAC montrent une baisse d'environ 25% du coût à prestation similaire, pour les nouveaux marchés d'entretien des ascenseurs passés récemment.

Au total, sur un marché METP de plus de 300 millions €, c'est donc plus de 75 millions € qui ont été surfacturés à l'OPAC de Paris, dont près de 20 millions € payés par les locataires dans leurs charges locatives.

Le SLC attend du Tribunal qu'il reconnaisse le préjudice subi par les locataires de l'OPAC de Paris. Il entend, qu'à l'issue du procès, toutes les procédures soient mises en œuvre pour dédommager les locataires du préjudice subi.

Le SLC est aujourd'hui la première organisation représentative des locataires des logements sociaux parisiens sur l'ensemble des quatre principaux bailleurs sociaux de la Ville (OPAC, RIVP, SIEMP, SAGI) après avoir obtenu le plus grand nombre de voix aux dernières élections des représentants des locataires en décembre 2002.

* * * *

Contact Presse :

Emmanuel SPINAT, Président du SLC

Administrateur de l'OPAC de Paris

Mobile : 06 07 49 48 15 - Bureau : 01 40 31 70 00